

Procès-Verbal du Conseil Municipal de Pandrignes

Séance du 14 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze Mars à dix-neuf heures, le conseil municipal dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Béatrice Goron maire.

Date de la convocation : 26 Février 2024.

Présents : Béatrice Goron, Thierry Dubois, Céline Auffray, Claudine Gouyon, Jacques Dubois, Joël Dumond, Franck Gobert, Francis Pastissier. Anne-Sophie Morena.

Absents : Karine Peycherand, Alain Barbazanges

Secrétaire de séance : Thierry Dubois

Approbation du dernier procès-verbal du 7 Février 2024

- Les conseillers déclarent avoir pris connaissance du dernier procès-verbal de la séance du 7 Février 2023 et n'avoir aucune modification à y apporter.

Compte de Gestion du receveur-exercice 2023

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2023. Madame le Maire confirme au Conseil Municipal que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme à la comptabilité administrative de la commune.

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion exercice 2023.

Compte administratif 2023

Madame le Maire ne participe pas aux débats.

Monsieur Jacques Dubois présente les résultats qui, à la clôture de l'exercice, se traduisent par un excédent de 4488.5 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 5611.19€ pour la section d'investissement avec un excédent global de 169430.41€.

Les restes à réaliser pour la section d'investissement sont de 9572€ en dépenses.

Les chiffres du compte administratif de la commune sont en concordance avec le compte de gestion du comptable.

- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Taux d'imposition 2024

Madame le maire rappelle la situation financière de la commune arrêtée au 31 Décembre 2023. Elle présente la situation financière 2024 en tenant compte des nouvelles données. La commission du budget récemment réunie a proposée de ne pas modifier les taux d'imposition de la part communale.

- Le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir les taux suivants pour l'exercice 2024.

| | |
|---------------------------|-------|
| • Taxe foncière bâtie | 30.62 |
| • Taxe foncière non bâtie | 72.04 |
| • Taxe d'habitation | 7.34 |

Affectation du résultat

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

| | |
|---|------------|
| - Couverture du besoin de financement de l'investissement | 27507.26€ |
| - Affectation complémentaire en réserves | 0€ |
| Total du 1068 : | 27507.26€ |
| - Restes sur excédent de fonctionnement | 137434.65€ |

Vote du budget primitif 2024

Madame le Maire présente au conseil municipal, le budget primitif de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

- En fonctionnement, en dépenses et en recettes à 299319.22€
- En investissement, en dépenses et en recettes à 102131.19€

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif de la Commune de Pandrignes pour l'année 2024.

Subventions 2024

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal des propositions de subventions à accorder par la Commune à différentes associations communales ou départementales, établies par la Commission de Budget, au titre de l'année 2024.

| | |
|---------------------------------|--------|
| Société de chasse de Pandrignes | 30 € |
| FAL | 100 € |
| Foyer Rural | 30 € |
| Foyer Rural Repas 3è age | 1150 € |
| Anciens combattants | 50 € |
| Secours populaire | 100 € |
| La ligue contre le cancer | 100€ |

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité la liste des associations subventionnées et les montants attribués.

Participation école Ladignac sur rondelle 2023/2024

Madame le Maire rappelle aux élus que la commune de Pandrignes participe financièrement au fonctionnement de l'école primaire de Ladignac.

La commune verse la somme de 700 € par enfant scolarisé. Pour l'année 2023/2024, 10 enfants de la commune sont scolarisés. En conséquence, la participation financière s'élève à 7000 €.

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité, le montant attribué et autorise Madame le Maire à le mandater.

Redevance pour l'occupation du domaine public 2023 (orange)

Considérant les tarifs minima fixés pour l'année 2023 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication sont respectivement comme suit :

- 42.64 € par km et par artère en souterrain x 1.77 = 75.47 €

- 56.85 € par km et par artère aérien x 8.52 = 484.36 € soit un montant total de 559.83€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la redevance orange et autorise Mme le Mairie à effectuer le recouvrement.

Participation fiscalisée aux dépenses de la FDEE.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la participation aux dépenses des syndicats de communes s'élève en 2024 à 1827.16 €.

- Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir la fiscalisation de la participation et autorise les services fiscaux à effectuer ce recouvrement.

Travaux de voirie

Madame le Maire rappelle que la voirie communale, parcelle cadastrale A363, ancienne voie ferrée, nécessite une réalisation d'enduit tri couches pré-gravillonné à l'émulsion. Mme le Maire donne lecture du devis d'Eurovia du 5 Mars 2024 pour la réfection de l'ancienne voie ferrée au-dessus du cimetière : 2222.50€ HT.

- Le conseil donne son accord à l'unanimité pour faire réaliser ces travaux par l'entreprise Eurovia qui présente un devis de 2222.50HT.

Modification des statuts de la FDEE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 8 février 2024, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté de nouveaux statuts. Madame le Maire indique que tous les membres de la FDEE 19, (214 Communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts. Il rappelle qu'ils seront adoptés si la « majorité qualifiée » des collectivités membres est favorable. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est prévue pour le 1^{er} juin 2024.

- Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19),
- D'approuver les statuts de la FDEE 19 listés à la délibération numéro 128.

Adhésion à la compétence « système d'information géographique » proposé par la FDEE.

Dans le cadre de la compétence « Système d'information Géographique », la FDEE19 met à disposition une plateforme informatique capable d'organiser et de présenter des données spatialement géoréférencées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte des modalités et services présentés dans la délibération numéro 29 ;
- Décide d'adhérer, à compter du 1^{er} juin 2024, à la compétence « SIG » conformément à l'article 4.3 des statuts, proposée par la FDEE 19, pour les modalités et services décrits ci-dessus ;
- Désigne M Joël Dumond comme élu référent et Mme Céline Teil agente référente ;

Adhésion au service « Climat Air Energie »

Dans le contexte actuel d'augmentation des coûts énergétiques, Tulle agglomération s'engage auprès des communes membres, à les conseiller dans la maîtrise de leur consommation et de l'impact environnemental. Pour les aider à relever ce défi énergétique, Tulle agglomération propose un service mutualisé de « Climat Air Energie ». Il permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et de proximité. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques et de recours aux énergies renouvelables en complémentarité avec les accompagnements existants. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'adhésion de la Commune de Pandrignes au service mutualisé « Climat Air Energie » ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante ;
- ✓ **DE S'ACQUITER** de la cotisation annuelle pour 2024 de 120€60 ;
- ✓ **DE DESIGNER** Béatrice Goron élue « référente énergie » de la collectivité, qui sera l'interlocutrice privilégiée du Tulle agglomération pour le suivi d'exécution des missions.

Assurance statutaire 2024 :

Il est proposé de renouveler l'assurance statutaire pour les deux agents municipaux affiliés au régime IRCANTEC auprès de la CNP.

- Après échanges, le conseil municipal valide la proposition de renouvellement de l'assurance statutaire des agents auprès de la CNP.

Questions diverses

La commission vie locale a émis la proposition d'organiser un après-midi dédié aux enfants de la commune, de l'école de Ladignac et des communes environnantes. Cette animation pourrait avoir lieu fin Juin à la salle polyvalente. Le conseil municipal valide.

Plusieurs locataires de la salle polyvalente ont suggéré l'installation d'une table à langer. Des devis vont être demandés.

WC extérieurs salle polyvalente : il faudrait carreler les murs. Des devis seront sollicités.

Le conseil municipal suggère de changer la tapisserie murale de la mairie et de revoir l'organisation de l'accueil. Des devis seront demandés.

La séance s'achève à 21 heures.

